



**C-E-A / ASSOCIATION FRANÇAISE DES COMMISSAIRES D'EXPOSITION
COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
MARDI 21 MAI 2024 DE 18H À 19H
EN PRÉSENTIEL À LA CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS À PARIS,
ET EN LIGNE, SUR LA PLATEFORME ZOOM
RÉDACTION : CHLOÉ MAURY, COORDINATRICE GÉNÉRALE**

Le mardi 21 mai 2024 à 18h00, les membres de l'association C-E-A ont participé à l'Assemblée générale ordinaire annuelle. 44 votant·e·s. Le quorum est atteint.

Les ordres du jour sont les suivants :

1. Introduction
2. Présentation du rapport financier sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 et mise au vote des comptes et des opérations de l'exercice 2023
3. Présentation et mise au vote du bilan d'activité 2023
4. Présentation et mise au vote du projet d'activité 2024
5. Présentation et mise au vote du budget prévisionnel 2024
6. Questions diverses

Résolutions :

1. Comptes de résultat et bilan financier 2023
3. Bilan d'activité 2023
4. Projet d'activité 2024
5. Budget prévisionnel 2024

1. Introduction

Aurélie Faure et Madeleine Filippi sont désignées présidentes de séance.

Aurélie rappelle les ordres du jour et le déroulé de la séance. Elle rappelle également les modalités de vote en présence (vote à main levée et questionnaire papier à remplir) et en ligne (questionnaire en ligne).

Pour les votes en ligne, l'ensemble des votes est à valider à la fin. Pour les personnes ayant une procuration et votant en ligne, il est nécessaire d'ouvrir deux fenêtres du lien.

2. Présentation du rapport financier sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 et mise au vote des comptes et des opérations de l'exercice 2023

COMPTE DE RÉSULTAT :

Le total des produits d'exploitations de l'exercice 2023 de l'association C-E-A s'élève à 158.837 euros au 31 décembre 2023, contre 238.430 euros en 2022.

Les recettes s'établissent principalement au travers de trois postes :

- Subventions d'exploitation
- Cotisations
- Reprise sur provisions pour l'action Erasmus+
- Provisions pour risques social

La subvention DGCA est reconduite à hauteur de 35.000€. Par ailleurs, le nombre d'adhésions ayant augmenté, les cotisations des membres en produit sont supérieures à l'année précédente.

La somme des charges d'exploitation de l'exercice 2023 de l'association est de 161.438,37 euros au 31 décembre 2023, contre 236.116 euros en 2022.

Les charges se répartissent principalement sur deux types de dépenses :

- le report en fonds dédiés lié à Erasmus+ à hauteur de 70.992 euros. L'impossibilité de concevoir une action de formation en 2023 a entraîné le remboursement de la totalité des sommes perçues pour le projet Européen ;
- les frais liés au fonctionnement (location immobilière, services extérieurs) et les charges liées aux ressources humaines.

Le résultat net de l'association en 2023 présente un déficit de 2.601 euros.

Les contributions en nature permettent de constater les efforts produits par l'association et la richesse des communs portée au sein de C-E-A :

- 3.000 euros de prestations en nature ;
- 32.400 euros de bénévolat, soit 670 heures recensées avec un taux horaire appliqué à 48,46€.

BILAN COMPTABLE :

Le bilan complète l'analyse des comptes 2023 en portant sur leur solidification financière.

Le bilan en actif d'un total de 43.489 euros est majoritairement composé de la trésorerie au 31 décembre 2023. L'association a acquis des équipements en 2022, amortis à hauteur de 226 euros en 2023.

Le bilan passif comprend un report à nouveau de 26.357 euros. Le résultat de l'exercice est déficitaire de 2.601 euros. Ainsi, les fonds propres de l'association sont constitués à hauteur de 23.756 euros.

Le Conseil d'administration a voté l'affectation de provisions, représentant plusieurs mois d'activité, indispensable si l'association doit faire face à certaines difficultés de trésorerie. Ces fonds associatifs sont à hauteur de 17.132,83 euros au 31 décembre 2023. Cette assise permet d'assurer pendant quelques mois la responsabilité employeur vis à vis des salariés, en cas de fermeture administrative de l'association.

Les fonds dédiés sont de 2.600 euros.

TRÉSORERIE :

Le solde créditeur bancaire au 31/12/2023 est de 43.263 euros, auxquels s'ajoutent 17.132,83 euros de solde sur le livret bleu, dont 485,28 euros d'intérêts au titre du livret bleu en 2023. L'association bénéficie également d'une caisse pour recevoir les adhésions payées en espèces. Au 31 décembre 2023, la caisse présente un solde créditeur de 77,1 euros.

Concernant la trésorerie, les comptes de l'association sont créditeurs au 31 décembre 2023.

Les adhérent·e·s sont invité·e·s à poser leurs questions.

Sans questions ni remarques des membres, mise au vote des comptes et de l'affectation du résultat au report à nouveau.

Résolution : le rapport financier et le report à nouveau sont approuvés.

3. Présentation et mise au vote du bilan d'activité 2023

Nicolas de Ribou présente l'association avec l'appui du rapport d'activité transmis en pièce jointe.

Sans question ni autre remarque des membres, le rapport d'activité 2023 est mis au vote.

Résolution : le rapport d'activité 2023 est approuvé.

4. Présentation et mise au vote du projet d'activité 2024

Madeleine Filippi présente le projet d'activité 2024.

Madeleine rappelle aux membres l'importance de solliciter le Conseil d'Administration pour faire part de leurs questions, de leurs besoins, de leurs attentes sur la vie associative.

Sans autre question ni remarque des membres, le rapport d'activité 2023 est mis au vote.

Résolution : le programme 2024 est approuvé.

5. Présentation et mise au vote du budget prévisionnel 2024

Jérôme présente le budget prévisionnel 2024 :

- les charges prévisionnelles dédiées au fonctionnement sont présentées au strict minimum, c'est le nécessaire pour assurer la vie quotidienne de l'association sans développement.
- pour assurer un équilibre financier, il est nécessaire d'augmenter les ressources, c'est-à-dire percevoir l'ensemble des cotisations des membres, accueillir de nouveaux·lles adhérent·e·s et développer des actions de soutien par les membres bienfaiteur·rice·s. Le développement de prestations de service est également essentiel.

Par ailleurs, la reconnaissance d'intérêt général est un réel enjeu qui ouvrira au développement de mécénat, les fonds privés. Le dossier doit présenter des événements publics sur 3 ans. L'obtention du rescrit fiscal se fera peut-être sous une prochaine mandature.

Toutes les actions liées au financement de l'association sont faites par les bénévoles. Les membres s'engagent à développer ces recherches au détriment de leur vie personnelle et professionnelle. Toute aide extérieure au CA sera appréciée.

Sans nouvelle question ni remarque des membres, mise au vote du budget prévisionnel 2024.

Résolution : le budget prévisionnel 2024 est approuvé.

6. Questions diverses

Les ordres du jour sont épuisés.
Sans autre question, la séance est levée.

Fait à Paris, 22 mai 2024



Madeline Filippi



Aurélie Faure

 

Constance-Juliette Meffre

Nicolas de Ribou